



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-023 **AJOURNÉE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 8 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux le mardi 8 mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/03/2022

Date d'affichage 03/03/2022

---

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Procurations : 2

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Étaient absents excusés** : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN, Madame Véronique BOISARD a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS.

**Était absent non excusé** : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Nicolas GAZENGEL a été élu secrétaire de séance.

**RÉHABILITATION CHEMINS PEDESTRES**

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

**Présentation de la décision**

En liaison avec la commune de Montjean, des chemins ruraux appartenant à la commune de Beaulieu/Oudon, à la commune de Montjean et à des propriétaires privés vont être aménagés afin de répondre à des besoins grandissant des riverains pour des balades en lieux sécurisés. Ces travaux sont prévus au printemps.

Deux devis ont été réalisés :

	E.T.A. Michel MARCHAND	EURL Luc GRIMOUX
Déblaiement, Broyage, Elagage (2000 m)	15600 € TTC	20757.60 € TTC

Pour financer ce projet, une demande de DETR a été sollicitée pour un montant de 3900 €.

Afin de mettre en place le tracé des chemins en accord avec les propriétaires concernés, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajourner cette délibération.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 08/03/2022

**SLOW**

ID : 053-215300260-20220308-2022\_023-DE

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 12 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 8 mars 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

